



Supplément au diplôme

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Peter
1.3 Date de naissance	01.01.1990
1.4 Numéro d'immatriculation	

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Spécialiste en organisation d'entreprise avec brevet fédéral

Business Organisation Specialist
Federal Diploma of Higher Education

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Gestion des structures, des processus, des projets et des changements; économie d'entreprise

2.3 Nom de l'établissement ayant délivré le diplôme

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, www.sefri.admin.ch

2.4 Nom de l'établissement dispensant les cours

Examens fédéraux d'organisateur EOP, Flughafenstrasse 50, CH-8152 Glattbrugg
www.eop.ch

2.5 Langues de formation/d'examen

Français, allemand ou italien

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 5

Cadre européen des certifications: Niveau 5

Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire

(cf. point 8. Informations sur le système éducatif national)

3.2 Durée et ampleur du programme de formation

La formation est effectuée en cours d'emploi. Elle est proposée sous diverses formes par différentes institutions de formation. La durée varie entre 350 et 500 h de formation sur une durée de 12 à 18 mois.



Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision no 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément

au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

3.3 Conditions d'accès

Sont admis à l'examen les candidats qui:

a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité sanctionnant une formation professionnelle initiale de trois ans au moins, d'un certificat de maturité (tous types), d'un diplôme de commerce reconnu par la Confédération ou d'un diplôme équivalent et qui, depuis l'obtention de leur diplôme, ont acquis une expérience professionnelle pertinente d'au moins deux ans;

ou

b) peuvent justifier d'une expérience professionnelle de six ans au moins.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Examen fédéral

4.2 Exigences de la qualification

Les spécialistes en organisation d'entreprise avec brevet fédéral exercent leur expertise dans les champs d'action de la gestion des structures, des processus et des projets, domaines dans lesquels ils maîtrisent notamment une large palette de méthodes et de techniques.

Ils possèdent un savoir-faire généraliste dans les champs d'action de la gestion du changement, de la qualité, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'économie d'entreprise et du droit. Leur compétence thématique leur permet d'intégrer des équipes interdisciplinaires dans lesquelles ils assument plus particulièrement le volet organisationnel ainsi que des tâches liées à la mise en œuvre de projets.

Aussi bien les champs d'action dans lesquels ils sont spécialisés que les champs d'action de généralistes englobent des compétences opérationnelles concrètes relatives à l'éthique (éthique économique et de l'entreprise) et à l'écologie (gestion environnementale et du développement durable).

Dans le domaine des compétences personnelles, les spécialistes en organisation d'entreprise maîtrisent les techniques et les outils qui contribuent à la réussite d'un projet, notamment dans sa phase de mise en œuvre.

4.3 Détails de la qualification

Les compétences ci-après sont acquises et examinées dans les domaines suivants:

Gestion des structures: compréhension des structures d'entreprise, délimitation des processus, définition de tâches, élaboration de systèmes de communication.

Gestion des processus: définition, développement, adaptation, documentation, visualisation et optimisation continue des processus; établissement de rapports sur les processus.

Gestion de projets: gestion de Project Office, direction de projets ou de projets partiels.

Gestion du changement: soutien à la gestion du changement et aux processus de changement, participation à la communication interne sur des processus de changement.

Gestion de la qualité: compréhension des systèmes d'assurance qualité et utilisation de ces derniers, participation aux audits et mise en œuvre des mesures d'assurance qualité.

Gestion des TIC: gestion des exigences, participation aux projets sur les TIC, élaboration et organisation de tests, encadrement des processus Sign-Off, planification des mises en œuvre.

Economie d'entreprise: prise en compte des objectifs de l'entreprise et des aspects économiques, observation de la conduite de l'entreprise, soutien des collaborateurs, gestion de la production et de la logistique, réalisation de mesures de marketing, traitement des données chiffrées, établissement de statistiques et détermination des chiffres clés.

Droit et conformité: élaboration et évaluation de contrats, sécurité et protection des données.

Individu et groupe: traitement et diffusion de l'information, communication orientée solution et modération, transmission et réception de feedbacks, gestion du stress et des conflits, de sa propre personne, des équipes et des groupes.

Réunion et présentation: préparation de réunions et traitement des résultats, présentation et défense des intérêts et des résultats.

4.4 Système de notation et précision sur l'attribution des notes

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur*

Sous réserve de l'acquisition de l'expérience professionnelle requise, le brevet donne accès à l'examen professionnel supérieur d'expert/experte en management de l'organisation avec diplôme fédéral ainsi qu'à la plupart des examens professionnels supérieurs de la formation professionnelle suisse.

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.2 Statut professionnel conféré

Les spécialistes en organisation d'entreprise sont les interlocuteurs compétents des entreprises, des administrations et d'autres organismes pour tout ce qui à trait à l'organisation d'entreprise. Ils traitent tous les aspects de l'organisation d'entreprise. Dans les petites et moyennes entreprises, ils interviennent souvent à l'échelon de l'ensemble de l'entreprise, et dans les grands organismes au niveau des unités d'organisation. Ils collaborent activement aux projets en y apportant une précieuse contribution.

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch, www.bfs.admin.ch et

www.eop.ch

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:

- ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1);

- Règlement du 16 septembre 2011 concernant l'examen professionnel de spécialiste en organisation d'entreprise (modification du 15 avril 2014), n° de la profession 68142 (inscription au registre conformément à l'art. 43 LFPr).

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI,

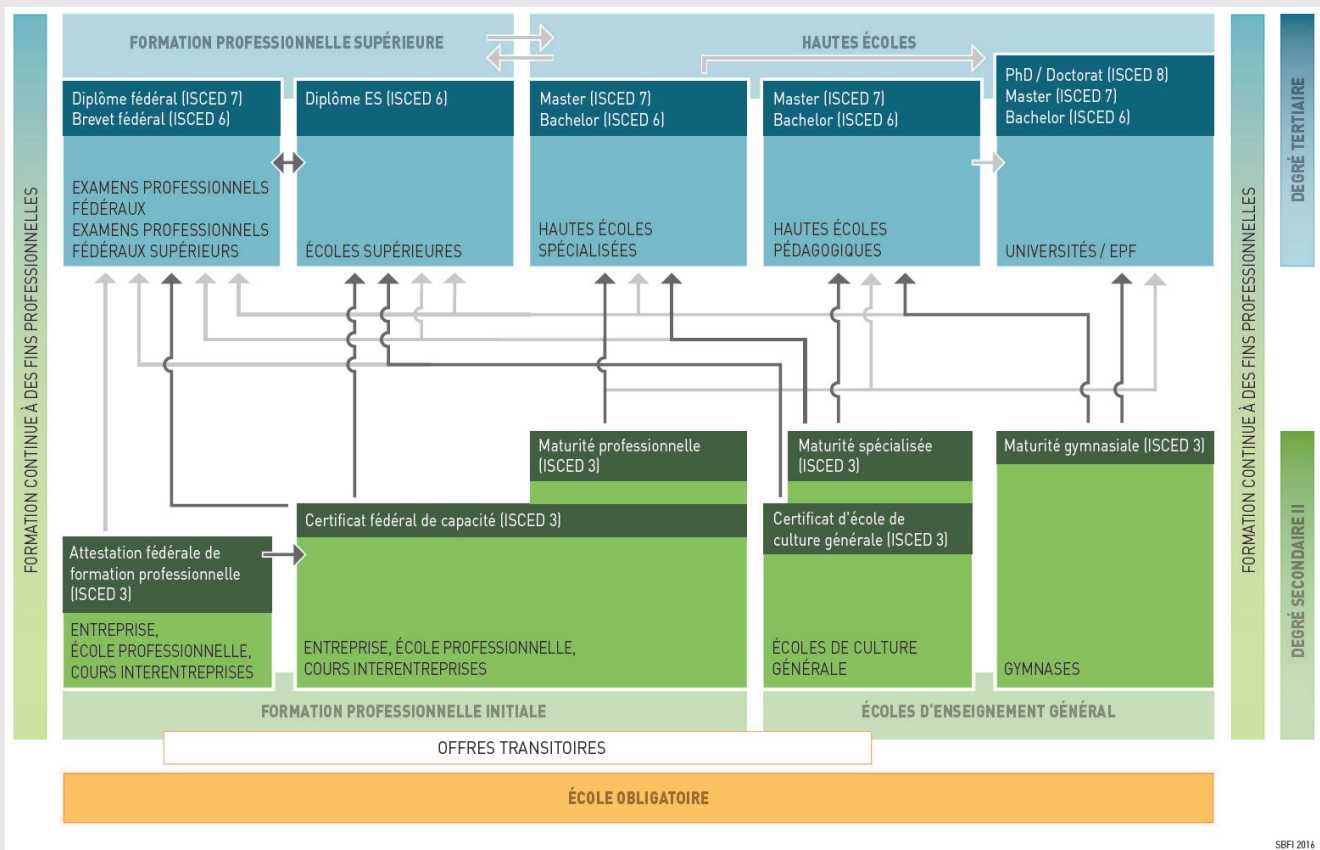
Le directeur suppléant



Date d'émission: 22.04.2016

Emis par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



SEFI 2016

La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II

La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.